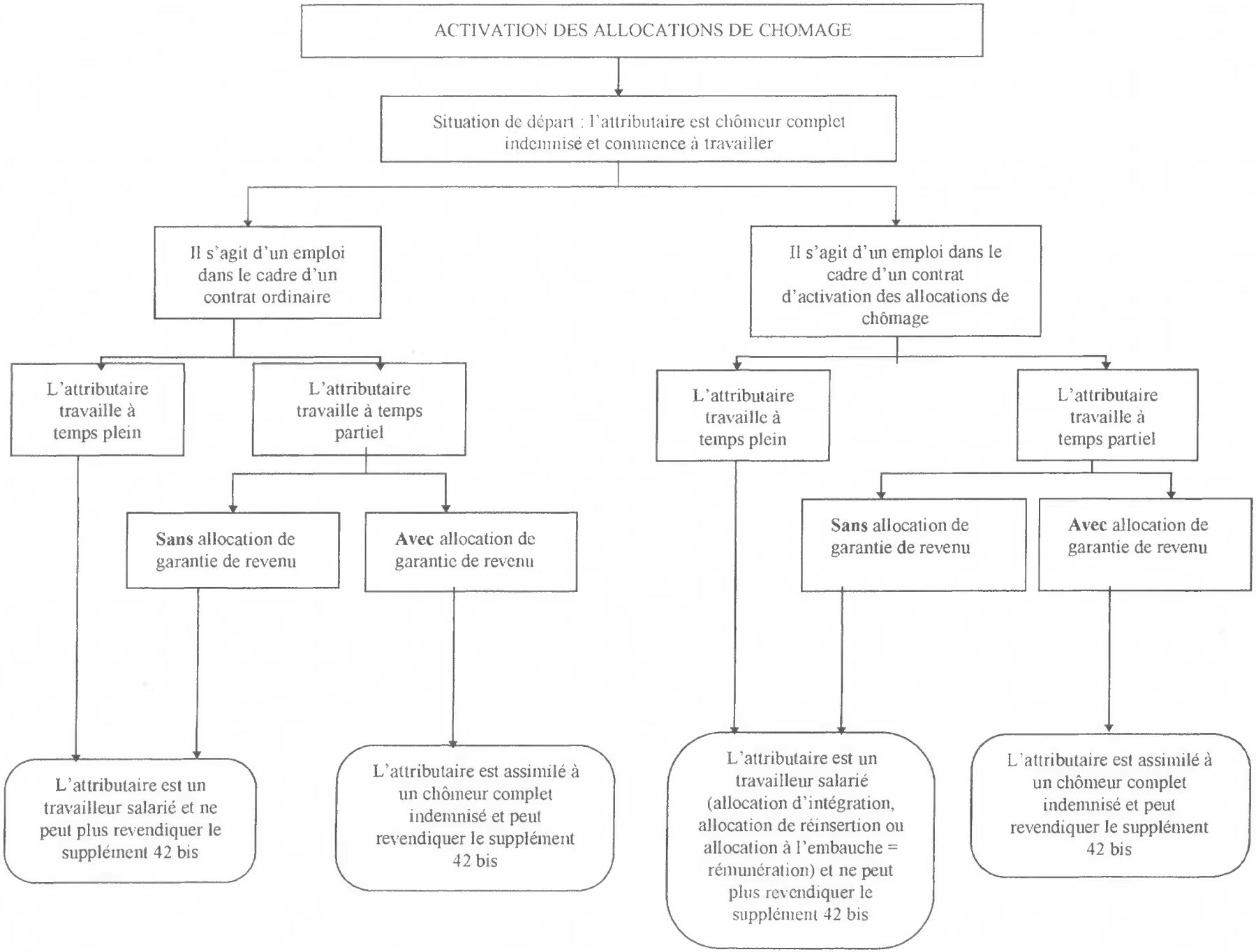
ACTIVATION DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE
Situation de départ : l'attributaire est chômeur complet indemnisé et commence à travailler
Il s'agit d'un emploi dans le cadre d'un contrat ordinaire
Il s'agit d'un emploi dans le cadre d'un contrat d'activation des allocations de chômage
L'attributaire travaille à temps plein
L'attributaire travaille à temps partiel
Sans allocation de garantie de revenu
Avec allocation de garantie de revenu
L'attributaire est un travailleur salarié et ne peut plus revendiquer le supplément 42 bis
L'attributaire est assimilé à un chômeur complet indemnisé et peut revendiquer le supplément 42 bis
L'attributaire travaille à temps plein
L'attributaire travaille à temps partiel
Sans allocation de garantie de revenu
Avec allocation de garantie de revenu
L'attributaire est un travailleur salarié (allocation d'intégration, allocation de réinsertion ou allocation à l'embauche = rémunération) et ne peut plus revendiquer le supplément 42 bis
L'attributaire est assimilé à un chômeur complet indemnisé et peut revendiquer le supplément 42 bis